

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 18 février 2025 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-443

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU BOUL. DE MONTARVILLE ENTRE LES RUES DES VOSGES ET DESCARTES, ET LA RUE ARTHUR-DUMOUCHEL ENTRE LA RUE LÉON-RINGUET ET LE PARC DU BOISÉ-DU-PAYS-BRÛLÉ, ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 3 200 000 \$

Ce règlement a reçu l'approbation du MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION le 3 mars 2025.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant boucherville.ca/avispublics (Règlement 2025-443).

Ce règlement entrera en vigueur à la date de publication du présent avis.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 10^e jour de mars 2025

M^e Marianna Ruspil, OMA, greffière